



<i>Signé le</i>	<b>25/02/25</b>
<i>Date de réception en</i>	
<i>Préfecture</i>	<b>18/03/25</b>
<i>Identifiant Acte</i>	
033-223300013-20250225-	
392739-AR-1-1	<b>21/03/25</b>
<i>Date de Publication au</i>	
<i>RAAD</i>	

DGA :Direction Générale Adjointe des Services Départementaux chargée de la Citoyenneté  
Direction :Direction des Sports des Loisirs et de la Vie Associative

## N°2025.503.ARR

**Avenant du 25 février 2025 relatif aux dates et horaires  
des baignades surveillées  
qui complète l'arrêté départemental de police du 05 avril 2024  
réglementant  
le Domaine Départemental d'Hostens et des Lagunes du Gât Mort.**



**Avenant du 25 février 2025 relatif aux dates et horaires  
des baignades surveillées  
qui complète l'arrêté départemental de police du 05 avril 2024  
réglementant  
le Domaine Départemental d'Hostens et des Lagunes du Gât Mort.**

Article 1 :

Le présent avenant complète l'article 03 de l'annexe 01 de l'arrêté départemental de police du 05 avril 2024 réglementant le Domaine Départemental d'Hostens et des Lagunes du Gât Mort et précise les dates et horaires d'ouverture des baignades surveillées pour la saison estivale 2025. Cet avenant annule et remplace l'avenant du 22 mai 2024 relatif aux dates et horaires des baignades surveillées.

Article 2 :

Pour l'année 2025, les baignades surveillées du Domaine Départemental d'Hostens ouvriront selon le calendrier suivant de 11 heures à 19 heures :

- **Du 14 juin au 07 septembre : week-ends et mercredis pour la plage 01**
- **Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : tous les jours pour les plages 01 et 02**

Article 3 :

Le Conseil Départemental de la Gironde,  
Les personnels des Domaines Départementaux,  
La Gendarmerie,  
Les Sapeurs-Pompiers,  
L'Office National des Forêts,  
La Fédération Départementale de la Pêche,  
La mairie d'Hostens,  
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports  
Sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent avenant, qui fera l'objet des publications habituelles.

Fait à Hostens, le 25 février 2025.

Le Président du Conseil départemental  
de la Gironde,



Jean-Luc GLEYZE  
Conseiller départemental du Canton Sud  
Gironde

Le Maire d'Hostens,



Jean-Louis DARTAILH